



**DEC100066DR13 (UMR 5140)**

**Le directeur d'unité**

**Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;**

**Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;**

**Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;**

**Vu la décision n° DEC06A017DSI du 20/11/06 portant création de l'unité UMR 5140, intitulée Archéologie des Sociétés Méditerranéennes, dont le Directeur est Monsieur Pierre GARMY.**

**Décide**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Claude RAYNAUD, DR2, Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude RAYNAUD, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> à Mme Christine LUCAND, AI, Gestionnaire.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> février 2010.

N - 

Pierre GARMY